



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

**MARCA**  
**Lauréate France 2030**

29 mars 2024





# MARCA lauréate France 2030

Le préfet du Var s'est rendu le 29 mars 2024 à Ollioules, au sein de l'entreprise MARCA, lauréate du programme d'accélération « Savoir-faire d'exception ».

## I. Présentation de l'entreprise

MARCA (Manufacture d'anches et roseaux de la Côte d'Azur) est l'un des leaders mondiaux de la fabrication d'anches pour clarinettes et saxophones. Elle est basée à Ollioules.

Fondée en 1957 par Franco Guccinia, la famille Guccini exploite depuis cinq générations la canne de Provence sauvage (arundo donax) et demeure le seul fabricant d'anches à utiliser la canne sauvage du Var.

MARCA a reçu le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » et gagné une expertise reconnue auprès des musiciens dans le monde entier.

En 2012, l'entreprise est reprise par Nicolas RIGHI (dirigeant actuel), petit-fils du fondateur, qui rachète l'intégralité des parts à la famille afin de débiter un nouveau cycle.

Aujourd'hui, MARCA est une entreprise florissante, engagée dans la performance écologique et sociale, qui exporte 95 % de sa production d'anches de clarinette et saxophone dans 72 pays.

Son chiffre d'affaires est en constante augmentation et elle compte aujourd'hui 13 salariés.

Son expertise est reconnue dans le monde entier et s'appuie sur un savoir-faire artisanal combiné à des technologies modernes.

MARCA est également engagée dans le parcours Région Sud Industrie 4.0, lancé par les services économiques de la Région, un dispositif qui vise à accélérer la transformation des PME régionales vers l'industrie du futur.

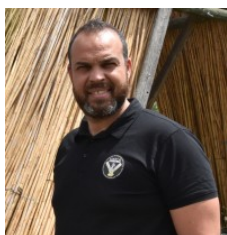
## II. Présentation du projet lauréat

MARCA est lauréate du programme d'accélération «Savoir-faire d'exception» proposé par BpiFrance et a obtenu, à ce titre, une subvention de 26 952€ sous forme d'un parcours de formation et d'expertise.

Ce programme d'accompagnement, financé par l'État dans le cadre de France 2030, a vocation à révéler le potentiel de croissance des entreprises pratiquant un savoir-faire d'exception (métiers d'art) ou appartenant au secteur de la musique et/ou du spectacle vivant (activités de création, édition, production, diffusion et exploitation de musiques et/ou spectacles).

Ce programme doit placer la France en pointe des industries culturelles et créatives (ICC), et constitue l'un des objectifs de France 2030 avec un budget d'un milliard d'euros.

## Verbatim



Nicolas Righi

*« Le but du programme « Savoir-faire d'exception » est de perfectionner nos connaissances en échangeant avec d'autres dirigeants d'entreprises, d'autres artisans labellisés...*

*Tous les 3 mois, nous nous retrouvons pour une journée filière afin d'aborder des sujets tels que l'exportation, la gestion des ressources humaines ou encore l'ouverture à des investisseurs externes. Certains thèmes sont traités sur deux journées, ce qui nous permet d'approfondir*

*nos savoirs et de mûrir notre réflexion.*

*Ce programme nous a permis d'orienter et d'accélérer le développement de notre entreprise. Depuis le début du programme en 2022, MARCA a augmenté ses effectifs de 62 % et nous prévoyons une hausse de 57 % de notre chiffre d'affaires en 2024.*

*Si nous suivons l'évolution de nos contrats actuels, sur 5 ans nous envisageons de doubler nos effectifs pour atteindre 26 salariés, soit 13 embauches nettes, avec pour objectif de tripler notre chiffre d'affaires sur la même période. L'investissement dans nos installations devra suivre avec notamment la construction d'un nouveau bâtiment agricole de 1 000 m<sup>2</sup> pour la transformation du roseau. Pour y parvenir, nous avons également besoin d'étendre nos zones de culture du roseau sur pas moins de 12 ha supplémentaires afin de pérenniser et de sécuriser nos approvisionnements en matière première. »*

# L'État dans le Var

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Mars | 2024